

**L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) salue la création de la  
Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse  
et entend y contribuer**

**Montréal, le 30 mai 2019** – L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) accueille très favorablement la création de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

*« L'Ordre professionnel des criminologues du Québec souhaite ardemment être contributif et soutenir le développement de solutions concrètes considérant que les deux tiers de ses membres travaillent auprès des jeunes et de leur famille à la Protection de la jeunesse. Les criminologues ont joué un rôle important depuis 40 ans dans l'implantation et l'amélioration de la Loi sur la protection de la jeunesse. Leur expertise apporterait certainement un éclairage pertinent et essentiel sur les enjeux du milieu et sur les pistes d'action qui pourraient être étudiées pour protéger la jeunesse du Québec »,* souligne la présidente de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, madame Michèle Goyette.

Selon l'OPCQ, voici d'ailleurs quelques angles qui devraient être étudiés :

**Hausse incessante des signalements**

Les signalements reçus à la protection de la jeunesse ne cessent d'augmenter depuis 40 ans, dépassant cette année 100 000 signalements. Au cours des trois dernières années, les signalements retenus ont augmenté de 11,6 %<sup>1</sup>. Pourquoi une proportion de plus en plus grande de nos enfants et adolescents vivent-ils dans un environnement menaçant leur sécurité et leur développement? Quelle est la disponibilité des services en amont pour soutenir les parents qui ont des difficultés afin d'éviter d'appliquer une loi qui ne devrait viser que des situations exceptionnelles?

**Listes d'attente à la Protection de la jeunesse**

Les listes d'attente en protection de la jeunesse ont atteint des sommets records, soit jusqu'à 3 000 situations d'enfants signalés en attente d'évaluation pour toute la province. Ce sont donc 3 000 enfants pour lesquels la Direction de la protection de la jeunesse a présumé que le signalement de départ justifiait une évaluation plus en profondeur de la situation. Cela représente une gestion de risque insoutenable sur le terrain, liée entre autres à la difficulté de trouver du personnel pour effectuer le travail d'évaluation. Ce n'est pas seulement une question de ressources financières, puisque plusieurs postes affichés ne trouvent pas preneur.

---

<sup>1</sup> Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux 2018 :  
[https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/2018\\_Bilan\\_DPJ.pdf](https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/2018_Bilan_DPJ.pdf)

### **Difficultés de recrutement**

Le travail en protection de la jeunesse est très difficile. Les intervenants offrent des services dans un contexte légal et non volontaire, qui nécessitent un mélange d'empathie et de fermeté dans l'objectif d'aider des parents qui ont parfois de la difficulté à reconnaître leurs lacunes. « *La révision annoncée des standards et normes de pratique en protection de la jeunesse est un exercice urgent. On demande aux intervenants de composer avec un nombre grandissant de dossiers complexes en plus d'exiger une reddition de compte de plus en plus importante, ce qui mobilise du temps qui devrait être consacré au soutien aux familles* », explique la présidente de l'OPCQ, Michèle Goyette.

### **Loi sur la protection de la jeunesse**

Durant les dernières semaines, il a été question du délicat équilibre entre deux des principes fondamentaux de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, soit la primauté de l'intérêt de l'enfant, et le principe selon lequel il faut tendre à maintenir l'enfant dans son contexte familial. Pour les intervenants sociaux, les gestionnaires et les intervenants du système judiciaire, l'application de ces deux principes pose quotidiennement des questions déchirantes. Il faut se baser sur la science, bien connaître les impacts de l'instabilité des liens et de la discontinuité des soins sur les enfants. C'est à partir des différentes recherches sur les troubles de l'attachement que la *Loi sur la Protection de la jeunesse* a été modifiée en 2007 pour s'assurer que chaque enfant bénéficie d'un projet de vie stable. A-t-on un problème avec la Loi elle-même ou avec son application? Est-ce que les intervenants sociaux et judiciaires sont suffisamment formés et soutenus face à la responsabilité de décisions très lourdes de conséquences pour la vie des enfants?

### **Responsabilité collective de la protection de la jeunesse**

Pour s'acquitter de leur responsabilité, tous les parents, sans exception, ont besoin d'un réseau de services médicaux, sociaux, scolaires, de garde et parfois de services spécialisés quand leurs enfants ont des difficultés particulières. Collectivement, répondons-nous bien à ces besoins? Ces questions ne sont que le début de la réflexion à laquelle l'Ordre souhaite participer, et ce, pour assurer le bien-être des enfants.

### **L'Ordre professionnel des criminologues du Québec**

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) a pour mission d'assurer la protection du public en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes contrevenantes, aux victimes et à la communauté. Il réunit des professionnels compétents et passionnés ayant à cœur d'aider les personnes afin qu'elles reprennent le pouvoir sur leur propre vie.